N° 2024 / 094

Réception par le préfet : 22/10/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 15 octobre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19 Nombre de Membres présents à la séance 15 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 18

Date de la convocation : 08 octobre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 08 octobre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quinze octobre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du huit octobre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.

Secrétaire de séance :

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 094 – AVANT-PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CENTRE BOURG (PARTIE 2) AVEC LE SDE 76

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter ce projet.

Monsieur CALTOT présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2024-0-76541-M6777 et ainsi désigné « Centre bourg partie 2 » dont le montant prévisionnel s'élève à 19 986,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 387,50 € TTC.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- D'ADOPTER le projet ci-dessus ;
- D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 à l'article 21538 pour un montant de 9 387,50 € TTC ;
- -. De DEMANDER au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

La secrétaire de séance, Géraldine SAHUT

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Date d'affichage de la présente délibération Le 22 octobre 2024